

Un syndicat, pour quoi faire ?

Comment un syndicat fonctionne-t-il ?

A quoi ça sert d'être syndiqué ?

Quels sont mes droits syndicaux ?

Dans quelles instances les syndicats interviennent-ils ?

Pourquoi/comment choisir un syndicat plutôt qu'un autre ?

Si vous vous posez ces questions...ou d'autres... Venez !

Animé par :

- Christophe Girardin, Alice Petit et Yohan Odivart

Comment s'inscrire :

- Demande d'autorisation d'absence à déposer au chef d'établissement au plus tard le 16 novembre 2021 soit 1 mois avant le stage (voir modèle sur notre site : <https://reims.snes.edu/-Stages-2021-2022-.html>)

ET

- Auprès du SNES par mail (contact@reims.snes.edu) téléphone (03.26.88.52.66 – du lundi au vendredi de 14h30 à 17h30) ou directement sur notre site internet (<https://reims.snes.edu/-Stages-2021-2022-.html>) en précisant si vous souhaitez ou non déjeuner au SNES (participation 8€)

VOUS POUVEZ Y ASSISTER DE DROIT SANS PERTE DE SALAIRE si vous faites la demande d'autorisation d'absence un mois avant la date de stage, et ce jusque 12 jours par an.

Attention inscription : jauge limitée à 25 personnes